

FORMULAIRE D'ADHESION

Le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) définit les droits et obligations des détenteurs de matériels roulants préservés (D) et des entreprises ferroviaires (EF) dans les trains desquelles ces matériels sont incorporés.

Le texte complet du CUU peut être téléchargé sur le site www.cuu-mrfp.fr.

La structure mentionnée ci-après:

Nom	Chemin de Fer Touristique du Vermandois - CFTV
Adresse	BP 152 - 02104 ST QUENTIN CEDEX
Forme juridique	Association loi 1901
Représentée par	D. Philippe DUPONT
En qualité de	Président en exercice
E-mail de contact	president@cftv.fr

déclare par la présente accepter le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) en tant que

- Entreprise ferroviaire (EF) détentrice d'un certificat de sécurité pour le transport de voyageurs¹
- Entreprise ferroviaire (EF) autre²
- Détenteur (D) adhérent de l'UNECTO (préciser votre MDV : **CFTV**)
- Organisation représentative d'entreprises ferroviaires ou de détenteurs

avec tous les droits et obligations d'un signataire du CUU dans la version en vigueur au moment de la date ci-après.

Date : 28 NOV. 2017

Nom : DUPONT

Signature :

Formulaire à renvoyer à l'UNECTO 24 rue Louis Blanc 75010 PARIS ou par mail contact@unecto.fr.
L'UNECTO assure le secrétariat du CUU-MRFP.

Cachet de la structure



¹ Ou entreprise agissant comme sous-traitant de la SNCF au titre de l'article 4.1 du cahier des charges de la SNCF et titulaire d'une attestation de sécurité

² Pour des acheminements à vide de matériel roulant exclusivement